



Site patrimonial remarquable

CAHORS

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur



2 - Document graphique

MINISTÈRE DE LA CULTURE
COMMUNE DE CAHORS

C A H O R S

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PLAN

DE

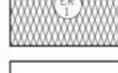
S A U V E G A R D E

ET DE

M I S E E N V A L E U R

ARCHITECTES - A.MELISSINOS, V.PANDHI, G.SERAPHIN - URBANISTES
A.CHARRIER-ARCHEOLOGUE - IDE ENVIRONNEMENT

LÉGENDE DU P.S.M.V.

-  PÉRIMÈTRE DU SECTEUR SAUVEGARDE
-  IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE, ÉLÉMENT OU ESPACE PROTÉGÉ
Par la législation sur les monuments historiques
(Pour des raisons graphiques de lisibilité, tout bâtiment inscrit ou classé totalement ou partiellement est poché en noir sur l'ensemble de son emprise)
-  IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE OU ÉLÉMENT A CONSERVER
Dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et la modification est soumise à des conditions spéciales
-  IMMEUBLE POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, REMPLACÉ OU DÉMOLI
-  IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION POURRA ÊTRE IMPOSÉE
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
-  EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Lorsque la limite est figurée par un trait continu, l'implantation est fixe, lorsqu'elle est en tireté, elle peut être variable
-  EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Remplaçant un bâtiment démoli
-  EMPRISE IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
-  EMPRISE VARIABLE OU IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
Soumise à des conditions particulières
-  MODIFICATION, ÉCRÈTEMENT, SURÉLÉVATION POUVANT ÊTRE IMPOSÉS
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
-  MAINTIEN DE LA HAUTEUR AU PLANCHER BAS DU PREMIER ÉTAGE
-  ESPACE LIBRE A CONSERVER SOUMIS A PRESCRIPTION PARTICULIÈRE
-  PASSAGE OUVERT AU PUBLIC
À restituer ou à créer
-  ESPACE LIBRE A CONSERVER OU A CRÉER
Au sol ou en terrasse
-  EMBLEMMENT RÉSERVÉ
Conformément au règlement
-  PLANTATIONS EXISTANTES OU A CRÉER
(Implantation indicative)
-  PLAN ET COURS D'EAU A CONSERVER
(Implantation indicative)
-  ROCHERS ET TALUS A CONSERVER

19-03-2017

ASSEMBLAGE DES PLANCHES

